



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04-06-2026 /

Dossier complet le : 11-06-2026 /

N° d'enregistrement : 018869/KK P

1 Intitulé du projet

Modification de l'ouvrage de rejet du CNPE de Chinon (EDF) visant à améliorer la représentativité de la Station Multi Paramètres aval

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ELECTRICITE DE FRANCE

Raison sociale

Electricite de France (EDF)

N° SIRET

55208131715453

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ANDRE

Prénom(s)

NICOLAS

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la modification de l'ouvrage de rejet du CNPE de Chinon en ajoutant dans le lit de la Loire une deuxième conduite de rejet ("clarinette") à l'aval de la première. Des travaux de terrassement sont prévus. Le projet est situé dans le Domaine Public Fluvial et également en zone Natura 2000. Une expertise écologique quatre saisons a été réalisée afin d'identifier les enjeux dans la zone et les éventuelles mesures à mettre en place.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer la représentativité de la Station Multi Paramètres aval du CNPE de Chinon. La solution validée pour permettre cette optimisation est l'ajout d'une seconde clarinette de rejet en aval de la clarinette de rejet déjà existante, l'ensemble des deux clarinettes permettant une meilleure diffusion des effluents dans la Loire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet implique des travaux de génie civil et d'aménagement fluvial d'une durée prévisionnelle de 6 à 8 mois. Une description détaillée de la phase travaux est présente en Annexe 8.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le CNPE de Chinon rejettera par le biais de ces 2 clarinettes de rejet (la clarinette amont, déjà existante, et la clarinette aval, objet du projet) qui seront rattachées à l'ouvrage de rejet principal. Le lit et les berges du cours d'eau seront restituées dans leur état d'avant les travaux. Les clarinettes de rejet ne sont pas visibles depuis la surface. Les tuyauteries principales sont enterrées sous le lit de la Loire et seules les buses de rejet sortent de ce lit (tout en restant sous le niveau de l'eau). La nature et la quantité des effluents rejetés par le CNPE ne sont pas modifiées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Voir détail dans le CERFA annexe. Procédure d'autorisation environnementale (rubrique IOTA 3.1.2.0 et potentiellement 3.1.5.0). Un dossier de modification notable de l'INB sera également déposé auprès de l'ASNR pour les travaux dans le périmètre INB.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
a) longueur de la clarinette b) hauteur des palplanches pour les travaux en berge perimetre en berge pour les travaux profondeur tranchee a sec surface necessitant une coupe et un dessouchage d'arbres en berge	(120, m) (8, m) (900, m2) (8, m) (200, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : E Lat. : N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'emprise du CNPE est dans le zonage : Unrj (zone urbaine identifiant le CNPE de CHINON).
PLUi-H CC Chinon Vienne et Loire du 05/03/2020.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le CNPE de Chinon est constitué de 4 tranches nucléaires de conception identique jumelées deux à deux (tranches 1-2 et 3-4), de type Réacteur à Eau Pressurisée (REP), d'une capacité de production d'électricité de 900MWe chacune. Le projet est situé à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de l'INB n°107. Cette INB fait l'objet du décret suivant : - Décret du 4 décembre 1979 autorisant la création par EDF du CNPE de CHINON tranches B1 et B2 (INB n°107), modifié.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet se situe à l'intérieur du périmètre de la ZNIEFF de type II - ID: 240031295 "Loire Tourangelle". Le projet se situe également à proximité immédiate de la ZNIEFF de type I - ID: 240009705 "Iles du Neman".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Une zone couverte par un arrêté de protection de biotope "Puys Du Chinonais" (ID: FR3800054) est localisée à environ 4,7 km au Sud-est du CNPE de CHINON.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le CNPE de CHINON est à l'intérieur du Parc Naturel Régional "Loire-Anjou-Touraine" (ID: FR8000032).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire de la commune d'Avoine est concerné par le PPBE de l'Indre-et-Loire (37) approuvé par AP du 23 décembre 2019. La route D749 prise en compte dans le PPBE se localise en bordure Ouest du CNPE de CHINON (DDT 37, 2019)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le CNPE de CHINON se localise à l'intérieur de la zone de protection UNESCO et aux abords du patrimoine mondial "Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes" à l'Ouest et au Nord du CNPE (Source : DREAL, 2018).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le projet se situe à l'intérieur du périmètre de la zone humide "FR2400548_2004_S_0095". Le projet se situe à proximité des zones humides "FR2400548_2004_S_0087" (au Nord) et "FR2400548_2004_S_1053" (à l'Est). Une expertise a été réalisée dans la zone de travaux et a mis en évidence la présence d'une zone humide floristique sur 535 m². Cette zone sera remise en état à l'issue des
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Avoine est couverte par le PPRN-inondation "Val de Brehemont - Langeais" approuvé (AP du 21 juin 2002). Les abords du CNPE de CHINON sont pris en compte et classés comme "zone
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune d'Avoine est couverte par le PPRN-inondation "Val de Brehemont - Langeais" approuvé (AP du 21 juin 2002). Les abords du CNPE de CHINON sont pris en compte et classés comme "zone
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Deux sites BASIAS (ID : CEN3700018 et CEN3702817) sont répertoriés à l'intérieur du périmètre INB n°107 (Parcelle AB1388). Le projet se trouve à 400 mètres en amont de ces deux sites BASIAS, qui sont encore en activité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le CNPE de CHINON est localisé dans une ZRE-souterraine. ZRE-sout de Système Aquifère du Cenomanien (code : 4020). Toutefois, le projet n'impacte pas le système aquifère du Cenomanien. Pour maintenir au sec l'emprise des travaux de génie civil en berge, les eaux de nappe pompées et restituées en Loire seront celles de la nappe alluviale, qui n'est pas classée ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée. Les périmètres de protection rapprochés les plus proches du CNPE de CHINON se localisent au Sud-Est du CNPE (en amont hydraulique immédiat par rapport au sens d'écoulement de La Loire) entre 2,5 km et 3,5 km ; et à 3 km au Nord du CNPE (en rive opposée de La Loire par rapport au CNPE). (Source : ARS Pays de
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe a l'interieur du perimetre de la FR2410012 (ZPS) "Vallee de la Loire d'Indre-et-Loire" et de la FR2400548 (ZSC) "La Loire de Candes-Saint-Martin a Mosnes".
D'un site classé ?	☒	☐	Le site classe "La confluence de La Loire a la Vienne" se localise a environ 1 km a l'Ouest/ Nord-ouest du CNPE de CHINON.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pendant la phase des travaux en berge, des epuisements de fond de fouille seront necessaires pour maintenir au sec l'emprise des travaux de genie civil notamment pour la securite du chantier. Les eaux qui seront presentes en fond de fouille sont celles de la nappe d'accompagnement de la Loire situee tout pres de la zone de travaux (nappe alluviale). Apres decantation, les eaux de nappe remises seront restituées en Loire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Pendant la phase travaux, il est prevu de retirer environ 5 000 tonnes de sediments de la Loire ainsi que 15 000 tonnes de terres des berges. Les terres et sediments retires seront remis en place a l'issue du chantier. Il est possible que l'ensemble du volume ne puisse pas etre integralement remis en place et que les terres ou sediments excedentaires soient evacues dans des filieres dédiées à l'incineration de matériaux non dangereux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	En cas de mise en place d'un talus dans le lit de la Loire pour les travaux, des materiaux endogenes seront utilises en priorite. Il se peut toutefois qu'un apport de materiaux extérieurs soit necessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Une partie des terres excavees seront utilisees pour realiser des berges d'accès pour les engins. Une partie des sediments excaves seront utilises pour former et consolider les talus en Loire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'est pas en lien avec l'alimentation en eau potable ni avec l'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une expertise écologique 4 saisons a été réalisée à l'emplacement et dans l'environnement du projet afin d'identifier les enjeux et les mesures à mettre en place. Les principaux enjeux et mesures identifiés à date sont présentés en Annexe 9 (ils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement des études de conception).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Une expertise écologique 4 saisons a été réalisée à l'emplacement et dans l'environnement du projet afin d'identifier les enjeux et les mesures à mettre en place. Les principaux enjeux et mesures identifiés à date en lien avec la faune, la flore et les habitats sont présentés en Annexe 9. Une Evaluation des Incidences Natura 2000 sera réalisée au titre de l'article R.414-19 du code de l'environnement et sera jointe au Dossier de demande d'Autorisation d'Intervention Environnementale.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucune surface naturelle, agricole ou forestière ne sera consommée pour le Projet. Également, aucune zone ne sera anthropisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet est exposé aux risques technologiques inhérents au fait qu'il se situe à l'intérieur et à proximité du périmètre de l'INB n°107.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé en zone inondable, également en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe - Fiabilité Moyenne et également dans une zone au risque important de retrait-gonflement des sols argileux. Une cote de protection sera validée au plus près de la cohérence des risques. En cas de crue qui dépasserait cette cote le chantier sera mis en sécurité le temps que les travaux soient achevés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne modifie pas la nature et les quantités d'effluents rejetés par le CNPE.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant la phase travaux les déplacements de camions et d'engins de chantier se feront a la fois sur le CNPE de CHINON et dans une zone non urbanisee. Les travaux en Loire necessiteront, pour des questions de securite, un arrete d'interdiction temporaire de navigation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La mise en place de palplanches est susceptible de generer du bruit en phase chantier. Le pompage des eaux dans les fouilles, egalement susceptible de generer du bruit fonctionnera en continu
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La mise en place des palplanches aura une duree limitee et cette activite sera realisee uniquement en journee. Le bruit genere par le pompage sera reduit au maximum, fonction de l'intensite necessaire
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Pendant la phase travaux, le vibrofoncage utilise pour mettre en place les palplanches pourra entrainer des vibrations dans le sol. Cette phase est limitee dans le temps
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les seuls rejets atmospheriques du projet seront dus a l'utilisation eventuelle de groupes electrogenes pendant la phase travaux. Le seuil de declaration de la rubrique ICPE 2910-A n'est pas atteint.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux de la nappe d'accompagnement pompees en berge pour maintenir au sec l'emprise des travaux de genie civil feront l'objet d'analyses et seront restituees en Loire apres decantation
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	En Loire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les terres et sédiments excavés seront analysés pour s'assurer de l'absence de marquage avant leur réutilisation. En cas de détection de marquage, ils seront envoyés dans une filière déchets adaptée. L'excédent non marqué, qui n'aura pas été réutilisé, sera également évacué en filière déchets (en favorisant autant que possible la valorisation). Les boues de decantation seront évacuées en filière dédiée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	En phase travaux, les talus et les palplanches ainsi que la tuyauterie en cours de pose seront temporairement visibles. En phase exploitation, la clarinette de rejet ne sera pas visible. Elle est immergée dans la Loire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Pour la phase travaux (d'une durée comprise entre 6 et 8 mois), une demande d'Arrêté temporaire d'interdiction de navigation sera transmise aux services du Préfet. Pour la phase exploitation, il n'y aura aucun impact.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A date il n'a pas été identifié d'autres projets existants ou approuvés qui se dérouleront en même temps.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures Eviter-Reduire-Compenser pour les domaines de la biodiversité sont présentées en Annexe 9. Les équipements, matériels, véhicules, engins et groupes électrogènes utilisés lors des travaux seront conformes à la législation en vigueur, leur circulation sera limitée au strict nécessaire. Des mesures seront mises en œuvre pour éviter tout déversement accidentel de substances dangereuses dans l'environnement (mise en place de retenues pour les éventuels stockages de carburant, mise en place d'un barrage anti-hydrocarbures dans la Loire). En phase travaux, le profil de la Loire sera modifié en travers mais une zone d'écoulement sera conservée entre la zone de travaux et l'île. Ainsi, il n'y aura pas d'obstacle strict au corridor écologique. Également en phase travaux, les produits de l'excavation seront de prime abord réutilisés et l'excédent sera envoyé en filière déchets adaptée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux environnementaux du projet sont bien identifiés. Une expertise écologique 4 saisons a été réalisée à l'emplacement et dans l'environnement du projet. Des parades sont prévues pour chacun des enjeux et seront détaillées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Une évaluation des incidences Natura 2000 sera également jointe au dossier. Par ailleurs, un écologue sera mandaté afin de suivre le chantier et de s'assurer de la bonne mise en place des mesures identifiées. Nous estimons qu'il n'y a donc pas de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

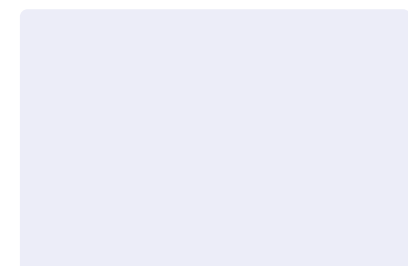
Nom ANDRE

Prénom NICOLAS

Qualité du signataire DIRECTION DU CNPE DE CHINON

À AVOINE

Fait le 02-06-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)